



VERSEMENT CUFPA – 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE :

SIRET/SIREN :

Etablissement bénéficiaire :

Université de Bourgogne

Esplanade Erasme

BP 27877

21078 DIJON CEDEX

CODE UAI :

...0211984T.....

Votre contribution est destinée à :

L'université de Bourgogne, toutes composantes ou diplômes confondus

Un(e) UFR/Ecole/Institut en particulier. Si oui, merci de le préciser :

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA VIGNE ET DU VIN « JULES

GUYOT ».....

Un diplôme en particulier. Si oui, merci de le préciser :

REFERENCES DU CONTACT AUQUEL ENVOYER LE RECU LIBERATOIRE :

NOM :

TELEPHONE :

EMAIL :

Pour assurer le renvoi de votre reçu libératoire, merci de nous retourner au préalable ce bordereau complété à l'adresse mail : taxe-apprentissage@u-bourgogne.fr

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT : _____ €

COMMENT NOUS VERSER VOTRE CONTRIBUTION ?

- Règlement, de préférence, par virement sur le RIB suivant, en indiquant impérativement la mention : « CUFPA 2022 / université de Bourgogne / Nom UFR ou Ecole ou Institut / Nom diplôme ».

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	21000	00001003920	10	TRDIJON

Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
BIC (Bank Identifier Code)						
FR76	1007	1210	0000	0010	0392	010
TRPUFRP1						

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE DE BOURGOGNE AGENT COMPTABLE

- Ou règlement par chèque à l'ordre de L'Agent Comptable de l'Université de Bourgogne A l'adresse suivante : Université de Bourgogne - Agence Comptable
Maison de l'Université - Esplanade Erasme
BP 27877
21078 DIJON CEDEX